

parfaitement innocente en raison de la haine inspirée par une action mauvaise. J'ai demandé à M. MacLeod s'il pouvait rédiger ou reprendre cet article de façon à préciser que le texte en cause vise les choses blâmables se rattachant au crime, mais non les faits irrépréhensibles. Il n'a pas semblé croire qu'il pouvait le faire.

L'hon. M. VIEN: Seul l'alinéa b) de l'article 7 est en cause, n'est-ce pas?

L'hon. M. ROEBUCK: En effet.

Le PRÉSIDENT: L'alinéa b) de l'article 7 relève des mots d'introduction de l'article 7?

L'hon. M. ROEBUCK: Oui. On ne peut inclure dans une histoire illustrée de crime la perpétration de crimes réels ou fictifs. Je signalerai l'objet de mon désaveu. Dépeindre un individu poignardé et cet assassinat lui-même, c'est représenter la perpétration d'un crime. Faire voir le couteau plongé dans le corps de la victime et montrer peut-être les souliers du meurtrier qui s'éloigne, ce ne serait pas représenter la perpétration d'un crime. L'homicide aurait déjà été commis. Mais cela se rattacherait à la perpétration d'un crime qui devrait être interdite. Telle était l'attitude des rédacteurs de l'article. Mais, par malheur, il sont allés jusqu'à inclure tous les événements liés à la perpétration de crimes.

L'hon. M. GARSON: Ne répond-on pas à l'objection, monsieur le sénateur, en signalant que l'ensemble du paragraphe 7 se lit ainsi:

Au présent article, l'expression "histoire illustrée de crime" ou "*crime comic*" signifie un magazine, périodique ou livre comprenant, exclusivement ou pour une grande part, de la matière qui représente, au moyen d'illustrations . . .

b) des événements se rattachent à la perpétration de crimes, réels ou fictifs, qui ont lieu avant ou après la perpétration du crime.

Or le *Lone Star Ranger* dont vous parlez ne dépeint pas, je crois, des actions criminelles exclusivement ou dans une large mesure, mais seulement en passant. Convenez-en avec moi, si une histoire de crime montre dans une image l'assaillant qui dégainé un poignard et dans l'autre la victime qui, étendue sur le dos, a l'arme enfoncée dans le corps, il n'est pas nécessaire de faire voir l'assaillant poignardant la victime pour donner une mauvaise impression aux tout jeunes lecteurs.

L'hon. M. ROEBUCK: Très bien, passons. Remettons-nous-en au bon sens du magistrat.

L'hon. M<sup>me</sup> FALLIS: Dans le cas dont parle le sénateur Roebuck, n'y aurait-il pas seulement une image occasionnelle?

L'hon. M. GARSON: Oui, madame.

L'hon. M<sup>me</sup> FALLIS: Des livres comme *The Lone Ranger* présentent occasionnellement une image du genre; ils ne relèvent donc pas, à ce titre, de l'article en cause, car il doit s'agir de publications exclusivement ou . . .

Le PRÉSIDENT: "Pour une grande part"; c'est exact.

Passons maintenant à l'article 171, on veut y apporter un amendement. Vous avez le texte sous les yeux, monsieur le sénateur Bouffard?

L'hon. M. BOUFFARD: Je propose que l'article soit modifié par la suppression du paragraphe 6 et la substitution du suivant:

Téléphones exempts de saisie

(6) Rien au présent article ni à l'article 431, n'autorise la saisie, la confiscation ou la destruction des installations ou du matériel de téléphone, de télégraphe ou d'autre moyen de communication qui peuvent être des éléments de preuve ou qui peuvent avoir servi à la perpétration d'infractions aux termes des articles 176, 177, 179 ou 182 et que possède une personne occupée